

# ETUDE SUR LE TOURISME PÊCHE ET SES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DU BASSIN DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS

## *Rapport de 3<sup>ème</sup> phase*

Synthèse du diagnostic et des études de cas  
Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche  
Stratégie proposée



Etablissement Public  
**LOIRE**

**Régions** : Auvergne, Bourgogne, Centre, Languedoc Roussillon, Limousin, Pays de la Loire

**Départements** : Allier, Ardèche, Cher, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lozère, Nièvre, Maine-et-Loire, Puy de Dôme et Saône-et-Loire

**Villes et Agglos** : Angers, Blois, Bourges, Châteauroux, Joué-Lès-Tours, Clermont Communauté, Limoges, Montluçon, Nantes Métropole, Nevers, Orléans, Saint-Etienne Métropole, Saint-Nazaire, Grand Roanne, Saumur, Tours, Vichy et Vierzon

**SICALA** : Allier, Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre, Saône-et-Loire

**Juillet 2007**



# SOMMAIRE

<b>I- Synthèse des deux premières phases</b>	<b>3</b>
1. Synthèse du diagnostic	4
2. Synthèse des études de cas	20
<b>II- Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche</b>	<b>33</b>
<b>III- Proposition de stratégie de développement du tourisme pêche à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents</b>	<b>37</b>

# **I- Synthèse des deux premières phases**

- 1. Diagnostic**
- 2. Études de cas**

# 1. Synthèse du diagnostic

# I- La réglementation de la pêche en France

## 1. Trois conditions pour pouvoir pêcher

- **Être titulaire du droit de pêche** (parcours privé ou public, géré par une AAPPMA, réciprocité Club halieutique ou EHGO)
- **Avoir acquitté une cotisation pour la protection du milieu aquatique (CPMA) :**
- **Être membre d'une AAPPMA** (sauf pêche sur plans d'eau privés)

## 2. Le prix payé par le pêcheur pour obtenir sa carte de pêche se décompose en deux parts:

- l'une représente le paiement de la CPMA (coût désormais variable **selon qu'elle est destinée à une personne majeure, à une jeune personne de 12 à 18 ans ou à un enfant de moins de 12 ans**). **28 € pour une personne majeure.**
- l'autre partie est constituée de la cotisation statutaire destinée au milieu associatif, **fixée par la fédération départementale concernée et dont le produit lui revient ainsi que d'une seconde cotisation fixée par l'AAPPMA concernée et qui lui reviendra également.**

**Le prix moyen d'une carte de pêche annuelle pour une personne majeure est d'environ 75 €**

## 3. Pour pouvoir pêcher sur les lots d'une autre AAPPMA, il est en théorie nécessaire d'acheter une seconde carte et payer une seconde cotisation statutaire.

64 départements majoritairement situés dans le sud et dans l'ouest de la France, ont créé des systèmes de réciprocité, qui permettent au pêcheur, moyennant le paiement d'une cotisation supplémentaire (16,5 € en 2007), de pratiquer dans les AAPPMA des départements ayant accepté d'en faire partie. Sur le bassin de la Loire, seule la Lozère n'est pas dans un des systèmes réciprocaires. **Ces deux ententes sont réciprocaires entre elles.**

## 4. Il est également possible d'acquérir un droit de pêche pour une durée limitée:

- Carte vacances, valable 15 jours entre le 1er juin et le 31 décembre, dans tous les départements réciprocaires
- Carte journalière, valable uniquement sur les lots de l'AAPPMA qui l'a vendue.

# I- La réglementation de la pêche en France

## 5. Les principaux changements apportés par la nouvelle loi sur l'eau (source : guide de la Lozère)

La nouvelle loi sur l'eau, votée en fin d'année 2006 a permis une certaine modernisation des conditions d'accès à la carte de pêche :

- Une carte « jeune » jusqu'à 18 ans, contre 16 auparavant, à un prix plus bas.
- Une nouvelle carte « découverte » pour les moins de 12 ans qui permet de pêcher à toutes les techniques autorisées pour un tout petit prix.
- Une carte journalière autorisée en rivière de 1ère catégorie à partir du 1er juin.
- Une carte vacances valable deux semaine entre le 1er juin et le 31 décembre.

Mais la nouvelle loi a fait disparaître le Conseil Supérieur de la Pêche qui pouvait constituer un partenaire bien armé pour les AAPPMA et les fédérations. Le CSP est remplacé par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Il est probable que l'ONEMA ne remplira pas exactement les mêmes fonctions que le CSP, notamment en ce qui concerne la police de la pêche et le soutien juridique et technique au milieu associatif. Ce qui se traduira par de nouvelles responsabilités pour les fédérations qui engendreront une mobilisation et des moyens supplémentaires.

La nouvelle Fédération Nationale, grâce à la perception des cotisations CPMA, aura pour rôle de fournir ces moyens comme de travailler au développement du loisir pêche ce qui passe notamment par des actions de communication d'envergure.

## II- Le potentiel halieutique

### 1. Points forts et points faibles des peuplements piscicoles sur le bassin

#### ► Points forts

- Très grande diversité des milieux aquatiques: ruisseaux, rivières, canaux (Bourgogne et Centre), fleuve et grandes rivières, étangs, grands lacs de barrage
- Offre halieutique très riche et variée, pour tous types de publics, grâce à cette diversité des milieux
- Milieux assez bien protégés sur les têtes de bassin, à peuplement salmonicole sauvegardé
- Possibilités de pêche aux carnassiers et aux carpes importantes, qui correspondent à la tendance des pratiques en développement (pêche sportive)

#### ► Points faibles

- Écosystèmes globalement assez dégradés et modifiés par l'action de l'homme (agriculture intensive et urbanisation en aval, influence des grands barrage en amont)
- Diminution des populations salmonicoles au profit d'espèces de cyprins et de carnassiers
- Offre en produits pêche assez faible en dehors des têtes de bassins

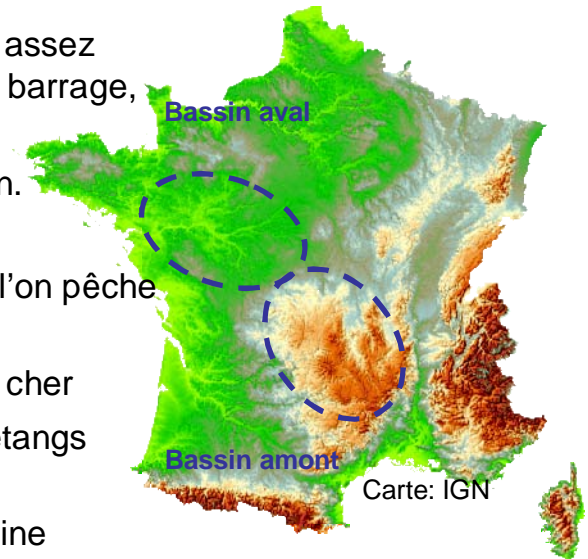
### 2. De très grandes différences entre l'amont et l'aval du bassin

#### ► L'amont est caractérisé par :

- de très nombreuses rivières à salmonidés de 1ère catégorie , avec une assez bonne qualité d'eau, surtout sur les têtes de bassin et de grands lacs de barrage, où l'on pêche tous types de poissons.
- de nombreux plans d'eau de taille moyenne, souvent privés, en Limousin.

#### ► L'aval lui est plutôt le domaine :

- des rivières larges avec une qualité d'eau moyenne, voire médiocre, où l'on pêche essentiellement carnassiers et cyprinidés.
- de deux fortes concentrations d'étangs, dans l'Indre et en Loiret / Loir et cher
- de plans d'eau de petites dimensions, dispersés, avec notamment des étangs spécialisés dans la pêche à la carpe
- De petites rivières en 1<sup>ère</sup> catégorie uniquement dans le bassin de la Maine



# IV- La demande, les clientèles

## 1. L'évolution du nombre de pêcheurs en eau douce

### 1.1 Pêcheurs acquittant la taxe piscicole – *Source: EauFrance*

**En 2005**, 1 251 697 pêcheurs ont acquitté la taxe piscicole **pour pouvoir pratiquer leur activité**. Entre 1995 et 2005, la baisse atteint **553 911 en moins en l'espace de 10 ans (- 30,68%)**.

### 1.2 Pêcheurs en plan d'eau privés

**En 2004**, la **Fédération Française d'aquaculture estimait à plus de 2 000 000** le nombre de pêcheurs fréquentant uniquement les plans d'eau privés **et les parcours en pisciculture et n'acquittant donc pas la taxe piscicole, soit un chiffre nettement supérieur au nombre de pêcheurs prenant leur carte**.

### 1.3 Évolution des ventes d'articles de pêche

- ▶ Le chiffre d'affaires de l'un des 2 premiers distributeurs français d'articles de pêche (Mondial Pêche, 42 magasins) est en diminution constante entre 2003 et 2006, avec un CA passé de 23,3 millions d'€ à 18,8 soit une baisse de 19%, que le groupe attribue à la diminution du nombre de pêcheurs en eau douce, à une concurrence accrue et la fermeture de plusieurs magasins
- ▶ D'après l'organisme « Promopêche », qui regroupe les acteurs de la filière, **le chiffre d'affaires des distributeurs d'article de pêche augmente globalement de 2 à 3 % par an**, ce qui s'explique par:
  - l'augmentation de la consommation des pêcheurs (matériels plus sophistiqués...)
  - le transfert de pêcheurs en rivière vers les plans d'eau privés et l'augmentation de la pratique de la pêche en mer

Environ 80 % du chiffre d'affaires est réalisé par les grandes enseignes: Décathlon, Europêche (coopérative d'indépendants), Mondial Pêche, Pacific Pêche et GO Sports.



# III- La demande, les clientèles

## 2. Les deux grandes clientèles du Bassin

**2.1 Deux grandes clientèles identifiées par les acteurs interrogés** (correspondent à celles identifiées dans l'étude AFIT / Cristal)

- ▶ **Pêcheurs passionnés / spécialistes** (*correspondant à la catégorie « pêcheurs mobiles »*) :
  - Français urbains, venus principalement d'Île de France, de l'Ouest et du Nord – Pas de Calais (de Rhône-Alpes en Auvergne) et Étrangers (Anglais, allemands), pour une pêche haut de gamme, plutôt spécialisée (pêche à la mouche, carpistes, carnassiers); ils choisissent leur destination pêche à partir de sa réputation (articles dans les revues de pêche, Internet...). Seule une minorité peut être intéressée par des forfaits.
  - Organisent leurs séjours eux-mêmes, et une partie d'entre eux fait appel à des guides moniteurs pêche.
  - Viennent parfois en famille ce qui implique de proposer d'autres activités pour les accompagnants.
  
- ▶ **Vacanciers - pêcheurs**
  - Il s'agit de touristes en séjour qui peuvent être tentés d'essayer cette activité, parmi d'autres. Ils franchiront le pas si une information claire leur est donnée sur leur lieu de séjour, s'il y a possibilité de louer du matériel et si les parcours sont facilement accessibles.

## 2.2 Les pêcheurs spécialistes

- ▶ **Les carpistes** (en rivières et plans d'eau)

Ils sont prêts à faire beaucoup de km pour assouvir leur passion. Leurs retombées économiques sont limitées dans la mesure où ils dorment sous tente sur leurs lieux de pêche. Les étrangers, principalement britanniques sont nombreux.
- ▶ **les pêcheurs de carnassiers** (silures de plus en plus, brochets, sandres, blak bass), avec notamment des étrangers, sont représentés sur l'ensemble du bassin : Loire, grandes rivières (Sarthe, Cher...), plans d'eau, lacs de barrage.
- ▶ **Les « moucheurs »**

Le Massif Central apparaît comme leur domaine, avec ses rivières de moyenne montagne abritant ombres et truites sauvages ainsi que de nombreux réservoirs dédiés à cette pratique.

## IV- La demande, les clientèles

### 3. Les clientèles par bassins

#### 3.1 Secteur amont (Massif Central, Indre, Bourgogne)

- ▶ Il existe un véritable tourisme pêche sur ce bassin.
- ▶ Clientèle sensible à la qualité de l'environnement. Elle réserve en général en direct.
- ▶ Des touristes non pêcheurs peuvent accéder à cette activité grâce aux initiatives mises en place par les CDT et Fédérations de pêche (Lozère, Nièvre, Indre...) et par quelques OT (3 Lacs) ou AAPPMA.
- ▶ Une partie notable fait appel aux guides moniteurs pêche, pour la pêche à la mouche principalement.

#### 3.2 Secteur aval (Centre, Pays de la Loire)

- ▶ Le tourisme pêche apparaît moins développé sur ce secteur géographique: la clientèle des « touristes pêcheurs » est limitée (passage et courts séjours). La clientèle des pêcheurs passionnés est par contre présente, avec principalement des carpistes et des pêcheurs de carnassiers (Français, originaires de l'Île de France et du Nord-Pas de Calais).
- ▶ Quelques villages de vacances ou hameau de gîtes spécialisés dans la pêche

### 4. Les clientèles des hébergements thématiques pêche

(Interrogation de 14 responsables d'hébergements du type chalets de loisirs situés sur l'ensemble du bassin).

- ▶ La fréquentation varie de 8 / 10 semaines par an , pour un grand camping – PRL, à 30 semaines, pour un petit hameau de 12 chalets. La moyenne se situe entre 15 et 20 semaines pour les hébergements interrogés.
- ▶ La clientèle venue pour la pêche va de moins de 10 % à 80 % pour un village pêche. La moyenne est plutôt de 50 à 60 %. Elle vient majoritairement hors saison et est masculine (enfants parfois).
- ▶ Les touristes s'initient parfois à la pêche sur les rares sites où des initiations sont organisées et du matériel prêté, mais il s'agit d'une minorité et ce sont plutôt les ados. L'activité pêche génère une clientèle d'habitues qui revient régulièrement.

## IV- La demande, les clientèles

### 5. Essai de quantification du tourisme pêche sur le bassin de la Loire et de ses affluents

#### 5.1 Les données des Observatoires régionaux de tourisme (*Enquêtes TNS Sofres – SDT*)

- ▶ L'ORT Auvergne est celui qui fournit les renseignements les plus précis:
  - Entre 58 000 et 70 000 séjours personnels de Français ont donné lieu à la pratique de la pêche, ce qui la met derrière la rando et le vélo / VTT, mais loin devant le kayak /rafting ou l'équitation
  - On recense 42 prestataires pêche, dont 28 en Haute-Loire
- ▶ En Bourgogne, l'activité est pratiquée lors de 1,2 % des séjours, ce qui est inférieur à la pratique du vélo (2,7%), mais équivalents aux visites dans des parcs de loisirs, aquatiques ou animaliers
- ▶ En région Centre, la pratique se situe entre 1 % et 1,7 % selon les enquêtes, loin derrière la baignade, la gastronomie ou le vélo, mais largement devant le golf ou l'équitation

#### 5.2 La vente de cartes vacances

- ▶ Une étude sur l'origine géographique des acheteurs de cartes vacances et permissions journalières réalisée sur la Haute-Vienne **par le CDT montre que:**
  - 40 % des acheteurs de carte journalière dans le département et **86 % des acheteurs de la carte vacances sont originaires d'autres départements** que la Haute-Vienne
- ▶ 11 400 cartes vacances sont vendues sur 20 départements du bassin de la Loire
  - 3 départements ressortent très nettement : Haute-Loire, Nièvre et Saône et Loire, suivis de 3 départements situés sur l'ensemble du bassin: Maine et Loire, Puy de Dôme et Indre et Loire, ce qui semble indiquer qu'il **existe également une pratique du tourisme pêche sur l'aval du bassin** (*La Lozère n'est comptabilisée que pour les 2 AAPPMA qui sont sur le bassin*)
  - Près de 54 000 cartes journalières sont vendues, mais cela n'apparaît pas très significatif au regard du développement touristique puisqu'il s'agit pour l'essentiel de cartes achetées par des pêcheurs locaux qui n'ont pas pris leur carte à l'année.

## IV- La demande, les clientèles

### 6. Approche des clients du tourisme pêche

*N.B.: 13 touristes pêcheurs ont été interrogés dont une majorité de clients de guides moniteurs (9 sur 13). Les données issues de ces interrogations fournissent cependant quelques résultats intéressants.*

- ▶ Les clients interrogés venaient principalement de la Région Parisienne, du Rhône-Alpes, puis du reste de la France. Les 2/3 viennent de manière privilégiée en hors saison et les séjours durent en général la semaine. Ils viennent en couple ou en famille, rarement seuls; les couples assez âgés sont les plus nombreux (plus d'enfants à charge)
- ▶ Seuls 2 sur 13 avaient également effectués des séjours pêche à l'étranger (Angleterre / Écosse Autriche et Irlande)
- ▶ Les activités pratiquées par les accompagnants sont la balade et des visites. L'hébergement retenu se répartit entre gîte (majorité des cas) hôtel, et chambre d'hôte; avis négatif sur l'hébergement dans 2 cas). La réservation du séjour se fait via l'hébergement.
- ▶ Moyen de connaissance: Internet, puis recommandation et dépliant tourisme pêche et revues spécialisées  
Critères de choix principaux: réputation, paysages, type de poissons pêchés, variété des parcours  
Satisfaction: très bonne sur la Haute-Loire, malgré un manque de signalétique, et sur la Touraine.  
L'accompagnement par un guide moniteur est jugé de manière très positive.

### 7. L'image de la pêche sur le bassin de la Loire auprès de journalistes spécialisés (« Pêche

Mouche » et ancien rédacteur en chef de « Plaisirs de la pêche »)

- ▶ Des perceptions positives sur la Haute Vallée de la Loire (Lozère, Haute-Loire) et la Bourgogne
- ▶ Une image contrastée pour le reste du bassin:
  - assez négatives sur le Limousin où la pêche est jugée décevante, ainsi que sur l'Allier
  - plutôt positive sur la région Centre avec la pêche aux carnassiers, mulets et cyprinidés
  - négative sur la basse Loire

# V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

## 1. L'action des Fédérations départementales et des AAPPMA

### 1.1 Les problèmes soulevés

- ▶ Coût d'entretien des rivières par les AAPPMA : des regroupements d'AAPPMA sont à l'étude. Des fonds européens peuvent être obtenus par l'intermédiaire de la DIREN en Limousin
- ▶ Problème de l'entretien des berges privées : nécessite d'avoir des autorisations écrites des propriétaires qui peuvent interdire l'accès s'ils le souhaitent .
- ▶ Problème d'étiage des rivières lié à la gestion des lâchés d'eau sur les barrages. Lorsqu'il a lieu en novembre, au moment du frai, cela semble poser un problème pour la reproduction des truites.
- ▶ La préoccupation majeure est la baisse généralisée du nombre de cartes de pêche vendues (près de 3 millions de taxes piscicoles vendues par an à la fin des années 60 en France, contre 1,3 million aujourd'hui). Beaucoup ne pratiquent désormais que dans des eaux closes et privées.

### 1.2 Une ouverture inégale au tourisme halieutique

- ▶ Les fédérations cherchent des solutions pour endiguer cette érosion des effectifs. Parmi celles qui sont envisagées figure le développement du tourisme halieutique.
- ▶ Différence nette entre les fédérations départementales situées sur les régions de moyenne montagne ou de têtes de bassin qui ont, pour la plupart, bien intégré la notion de tourisme pêche, travaillent à son développement et les fédérations plutôt situées sur les secteurs aval de cours d'eau et en plaine, plus réticentes à quelques exceptions près (Indre, Sarthe...) et reflétant la position de la plupart des AAPPMA qui privilégient la pêche de loisirs locale et craignent une « pression » sur leur lieux de pêche venue de l'extérieur.
- ▶ Plusieurs AAPPMA qui souhaitent s'investir dans le tourisme pêche soulignent le manque d'ouverture de leur fédération départementale, en Creuse, en Indre et Loire... Ces AAPPMA sont très actives et créent des parcours spécialisés (pêche à la mouche, pêche à la carpe de nuit) ou gèrent des étangs également spécialisés. D'autres travaillent sur l'initiation (création d'un produit « initiation à la pêche à la mouche », avec prêt de matériel, création et gestion d'un lieu d'initiation avec moniteur, organisation d'actions d'initiation sur une base de loisirs ...

## V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

### 1.3 Quelques départements en pointe dans la valorisation du tourisme pêche: Lozère (depuis au moins 10 ans), Creuse (depuis 2002), Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Nièvre, Indre (*Fédération Départementale de Pêche*) et Sarthe

- ▶ Ces départements ont entrepris des actions globales de valorisation du tourisme pêche, reposant parfois sur un schéma spécifique et portant sur la mise en réseau des acteurs (mise en place d'une charte « Accueil pêche » dans au moins 5 départements, création d'une association de guides moniteurs pêche dans 4 départements, actions de formation des personnels d'offices de tourisme...). C'est sans doute la Lozère et la Creuse qui ont été le plus loin dans ce domaine.
- ▶ Peu de départements ont mené des études sur leur potentiel en matière de tourisme pêche (le Puy de Dôme en a réalisé une très complète et détaillée et mène par ailleurs une étude en partenariat avec un Pays sur une nouvelle formule d'hébergement), ou sur les clientèles propres à cette filière (quelques études en cours, notamment sur l'origine des acheteurs de cartes vacances...).
- ▶ Un travail spécifique sur les parcours (sélection, amélioration de l'accessibilité, promotion) est mené par quelques départements: le Puy de Dôme conventionne avec des EPCI et s'appuie sur eux pour développer des projets opérationnels de développement du tourisme de pêche liés à l'accessibilité; pêche. Des initiatives voient le jour sur l'amont également: en Sarthe et dans l'Indre.
- ▶ En matière de promotion et commercialisation, 6 CDT mènent des actions de communication marquantes (participation à des salons spécialisés, relations presse, annonces dans des revues spécialisées...), 8 sur 22 analysés ont des sites Internet qui mettent en avant l'activité pêche (le CDT du Puy de Dôme prépare une carte interactive pêche qui sera accessible sur un site Internet dédié). La Haute-Loire entreprend actuellement une démarche de promotion de la multiactivité, autour de l'opération « Vivez la Loire Sauvage », qui intègre l'activité pêche. Par ailleurs l'organisme « Promopêche » édite depuis cette année une brochure promouvant 45 sites de pêche répondant à une charte qualité, dont 4 sur le bassin de la Loire.
- ▶ 10 Services Loisirs Accueil de CDT commercialisent 1 ou des produits pêche, avec des résultats très modestes, qui vont de 0 à 20 ventes, y compris pour le produit « Pêche aux carnassiers » commercialisé par le CDT de la Nièvre qui était l'aboutissement d'une démarche partenariale menée sur plusieurs années et bénéficiant de relations presse et d'une promotion dans la presse spécialisée.
- ▶ L'École Française de Pêche commercialise entre 600 et 700 séjours pêche encadrés par des guides moniteurs par an, dont 70% de séjours jeunes et 30 % de cadeaux pour adultes (fête des pères<sup>14</sup>).

# V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

## 2. Les actions menées à l'échelon intercommunal ou local

- ▶ **Seule une minorité de structures intercommunales s'investissent actuellement sur cette thématique dont les retombées économiques peuvent sembler peu évidentes à court terme**
- ▶ **Les Communautés de communes s'investissent de plus en plus dans le développement touristique et portent des projets d'équipements. C'est parfois le cas en matière de tourisme pêche:**
  - Certaines travaillent à une valorisation globale du tourisme pêche sur leur territoire, principalement dans le Puy de Dôme, dans le cadre d'un conventionnement triennal avec le Conseil Général. Quelques communautés de communes ont investi dans des hébergements du type hameau de gîtes ou « chalets loisirs », avec une thématique pêche forte, dans le Massif Central .
  - D'autres portent des projets d'hébergements touristiques liés à la pêche (implantation de HLL en bord de plans d'eau dans la Nièvre, projet de PRL multi activités de 300 lits en bord de Loire, à Chambord.
  - Sur le plan d'eau de Villerest (Loire), la Communauté de communes étudie un projet de Maison de l'Eau et de la Pêche,.
- ▶ **Certains Pays (Combrailles) ou Parc Naturels Régionaux travaillent également en partenariat avec leur CDT à des projets de valorisation.**

## 3. Le rôle de l'hébergement touristique

- ▶ Une recherche Internet a permis de mettre en évidence l'existence de **nombreux villages de gîtes, chalets loisirs ou petits villages de vacances mettant en avant le tourisme pêche**, sur l'aire d'étude. Ce type d'hébergement, associé en général à des plans d'eau de quelques ha est particulièrement développé sur le Limousin. On en trouve cependant sur l'ensemble du bassin (43 ont été recensés en tout, totalisant 645 gîtes ou chalets/HLL, dont 9 / 10 qui mettent l'activité pêche particulièrement en avant, *(il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif)*):
- ▶ Ils totalisent de 4 à 40 chalets ou gîtes (15 gîtes par village en moyenne), sont le plus souvent situés au bord d'un plan d'eau et la pêche est une activité dominante pour 12 d'entre eux, la moitié accueillant au moins 50 % de pêcheurs.
- ▶ Une très forte majorité a été créée par des communes et 2 par des communautés de communes, mais on trouve également quelques domaines privés, souvent sur des campings. Le plus ancien remonte à 1970, mais la plupart ont été créés dans les 15 dernières années, dont 2 ont ouvert cette année.



## V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

### 4. Les guides moniteurs pêche

- ▶ Ils sont assez nombreux sur l'amont du bassin ((7 guides moniteurs en activité pour la seule Haute-Loire, 5 sur le Puy de Dôme, 5 sur la Creuse...) mais ont manifestement du mal à vivre de cette seule activité (ils ne dépassent pas 80 jours de guidage par an, pour un revenu moyen de 10 à 12 000 €)..Ceux qui s'en sortent le mieux sont les quelques guides qui accompagnent des clients à l'étranger (Slovénie...), soit en direct, soit pour des tour opérateurs spécialisés.
- ▶ Un certain nombre sont en fait salariés de structures (Fédérations départementales, rares AAPPMA, Office de Tourisme des 3 Lacs...).

### 5. Conclusion sur la structuration de la filière

- ▶ Les Fédérations Départementales de la Pêche et les APPMMA locales axent de plus en plus leurs interventions vers la protection des rivières et leur restauration lorsqu'elles sont dégradées, ainsi que sur la bonne gestion de la ressource halieutique; D'après les différents acteurs contactés, le travail à réaliser est très important tant le milieu aquatique est dégradé. Une réticence vis-à-vis du tourisme pêche d'une majorité de Fédérations et d'AAPPMA constitue un frein important au développement de la filière.
- ▶ Les Comités départementaux de tourisme apportent une valeur ajoutée touristique. Moins d'une dizaine sur les 22 départements du Bassin peut être considérée comme réellement impliquée dans la valorisation de cette filière, certains de manière globale (*Lozère, Puy de Dôme, Creuse, Haute-Vienne, Sarthe*), d'autre sur certains aspects particuliers (*Nièvre, Indre, Haute-Loire*).
- ▶ A l'échelon local, les Communautés de communes sont de plus en plus impliquées: certaines travaillent sur la structuration d'un produit pêche à l'échelle de leur territoire, en général basé sur de l'hébergement.
- ▶ De rares Offices du Tourisme, appuyés sur des EPCI, Pays ou Parc Naturel Régionaux ont également une action dans ce domaine.
- ▶ L'hébergement joue un rôle important, dans le développement du tourisme pêche. Outre les Gîtes de pêche ou « Logipêche », beaucoup de hameaux de gîtes / villages de chalets mettent en avant cette activité et obtiennent de bons taux de remplissage grâce à cette activité.



# V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

## 6. Les contraintes soulevées

### ▶ Liées aux ressources halieutiques

- Raréfaction du poisson dans les rivières de 1ère catégorie, et notamment de la truite fario sauvage
- Faible qualité piscicole dans certains secteurs

### ▶ Liées à la gestion associative de la pêche et à la réglementation

- Pour construire le produit, il n'y a souvent pas assez de liens entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires de la pêche qui ne se connaissent pas et se redoutent. Une fois qu'ils se sont rencontrés en direct, les choses avancent.
- Certaines AAPPMA sont hostiles au développement de parcours spécifiques et au tourisme de pêche....
- Ce sont parfois aussi les AAPPMA qui se heurtent à l'indifférence de leur fédération
- La réglementation n'est pas incitative, même si il y a depuis cette année une carte journée rivière (le développement du tourisme pêche se fait de plus en plus sur les plans d'eau)
- Une réglementation qui est très difficile d'accès pour les étrangers

### ▶ Liées à la faiblesse des flux

- Pratique diffuse, difficile à mesurer à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif: nécessité d'identifier les lieux de pratique dans le cadre de l'élaboration d'un PDESI, nécessité de travailler les clientèles jeunes et non pêcheurs pour leur faire découvrir l'activité.
- Les touristes pêcheurs sont une clientèle de niche. Ce marché est un complément intéressant pour maintenir une activité touristique sur les territoires halieutiques en hors saison.

### ▶ Liées à l'accessibilité

- Propriété privée des berges (Haute-Vienne)
- Accessibilité/aménagement (parking, parcours identifiés...)

### ▶ Liées à la faible visibilité de l'activité

- Pas de visibilité pour le grand public bien que la pêche soit un loisir qui plait aux jeunes et qui est facile d'accès, car on peut pêcher partout en France. la pêche est encore considérée comme un loisir réservé, égoïste : développer l'appel pour les familles et les groupes d'amis

## V- L'organisation de la filière et les actions de valorisation menées

### 7. Les principales attentes / suggestions des prestataires interrogés

#### 7.1 Orientations à privilégier

- ▶ Coordination de la gestion aquatique et piscicole (AAPPMA, EDF, entreprises, stations d'épuration) sur les bassins versants et à l'échelle du bassin de la Loire, pour éviter l'assèchement des frayères sur les lacs de barrage ou sur les rivières en aval, ou les lâchés d'eau trop brusques
- ▶ Limitation des prises des pêcheurs (taille minimum à augmenter, nombre de prises par pêcheurs et par jour à limiter),
- ▶ Concertation entre Fédérations de pêche (harmonisation pour simplifier la pratique de la pêche et mise en place d'une politique de prix incitative : tarifs jeunes, tarifs de groupes)...
- ▶ Avoir une démarche qualité intégrant les différents acteurs et mettant en avant la notion de service (appel aux moniteurs guides, rendre les labels plus visibles, astreinte les week-ends pour les produits vendus
- ▶ Penser à l'accès sur les lieux de pêche pour les urbains qui viennent en train.
- ▶ Pour intéresser les pêcheurs spécialistes développer des gammes de produits très larges et spécialisées donnant un choix maximum sans oublier les accompagnants (femmes, enfants).
- ▶ Partenariat à améliorer entre les acteurs du tourisme et le monde de la pêche: information sur les prestation, location de matériel, proposer produits découverte et produits spécialisés.

#### 7.2 Projets à privilégier

- ▶ Gîtes / chalets de pêche les pieds dans l'eau à proposer au bord de grands plans d'eau
- ▶ Développement de parcours payants sur sites privés, à la journée,
- ▶ Centre de ressources et formation (gardes pêche particuliers, Fédérations AAPMMA), sensibilisation dans les écoles; création de parcours d'initiation en villes (parcours no kill ...), de maisons de l'eau et de la pêche.
- ▶ Communiquer /commercialiser : centraliser les offres et les demandes sur une structure spécialisée, doté de personnel pointu, sur laquelle les CDT pourraient renvoyer -.. Présence sur Internet à renforcer.
- ▶ Créer des accès pour les personnes à mobilité réduite, plutôt sur lacs (concerne aussi les personnes âgées).

# Conclusion du diagnostic

Le tourisme pêche ne suscite donc actuellement qu'un intérêt limité de la part des collectivités territoriales sur le bassin de la Loire et de ses affluents. Ainsi, seuls huit départements sur 22 sont actuellement réellement impliqués dans sa valorisation, via leurs CDT travaillant en partenariat avec les fédérations départementales de la pêche et pour certains avec des communautés de communes, voire un Pays ou un Parc Naturel Régional.

Si le nombre de permis annuels vendus en France diminue de manière importante depuis 10 ans, il apparaît par contre que la pratique globale, prenant en compte la pêche dans des plans d'eau privés, est sans doute à peu près stable. Par ailleurs la pêche en eaux douces bénéficie d'une bonne image.

Les chiffres du « Suivi des Déplacements Touristiques des Français » (SDT), enquête mensuelle réalisée par TNS SOFRES pour la Direction du Tourisme, montre pourtant une pratique en séjours de vacances ou week-ends qui, sans être majeure, n'est pas négligeable (pratiquée lors de 1 à 1,7 % des séjours), notamment en Auvergne (3<sup>ème</sup> sport nature pratiqué lors de séjours touristiques).

**Il nous semble que le développement futur de cette activité doit être envisagé en ciblant en priorité la catégorie des « touristes pêcheurs » et ne peut s'envisager que dans le cadre du développement d'un hébergement adapté associé, avec une très bonne information, des parcours accessibles, le prêt ou la location de matériel, des initiations et également la possibilité de pratiquer d'autres sports nature.**

**C'est donc dans le cadre de véritables pôles, correspondant à des petites stations, en espace rural et en montagne, à l'exemple de ce qui a été fait au Pays des 3 lacs, dans la Creuse, qu'une activité touristique liée à la pêche et porteuse de retombées économiques doit être pensée.** Ces pôles peuvent associer pêche en eaux closes et pêche en rivière et proposeront idéalement la pratique de la pêche de différentes espèces, à partir d'une gestion du potentiel halieutique adaptée.

## 2. Synthèse des études de cas

## Sélection des sites et analyse

► Les 5 sites retenus ont les profils suivants:

	Naussac	Couze – Val d'Allier	3 lacs	Lancer Club – Indre et Loire	Loué
<b>Espèces</b>	Salmonidés, cyprinidés, un peu de carnassiers	Salmonidés dans la Couze, carnassiers dans l'Allier	Carnassiers, cyprinidés Truites en amont	Carpes, cyprinidés, carnassiers Truites en amont	Carnassiers (brochets) Un peu de truites
<b>Situation</b>	Tête de bassin de l'Allier (Languedoc – Roussillon)	Allier amont (Auvergne)	Creuse amont (Limousin)	Loire moyenne (Centre)	Loire aval / bassin de la Maine (Pays de la Loire)
<b>Relief</b>	Moyenne montagne	Moyenne montagne	Plateau	Plaine	Plaine
<b>Structuration</b>	En projet	En cours	Ancienne et complète	Potentielle	Ancienne
	Lac de barrage et rivières proches	Eaux vives	Lacs de barrage	Les deux	Eaux vives

► L'analyse monographique fait le point sur :

- La situation, le potentiel naturel et les ressources piscicoles
- l'historique (dates des aménagements, étapes de l'organisation des acteurs...)
- L'action réalisée ou le projet: les acteurs publics / institutionnels, associatifs et privés, les parcours et les aménagements réalisés ou projetés, les prestations et services proposés
- L'organisation et les actions collectives (démarche qualité, club pêche, actions de promotion, ...) réalisées ou projetées
- L'hébergement
- La promotion, les produits
- Les projets, les principaux enseignements à tirer

En conclusion , nous dresserons le tableau des forces et faiblesses de chacun des sites analysés ce qui permettra d'établir leur « profil »

# Naussac - Langogne

## □ Situation – Domaine de pêche

- Situé au nord de la Lozère, à la limite de la Haute-Loire, le plan d'eau de Naussac est à l'amont de la rivière Allier, qui prend sa source un peu plus au sud. Le plan d'eau est situé à 945 m d'altitude, sur le canton de Langogne. La ville de Langogne constitue la porte d'entrée du secteur.  
Il s'étend sur près de 1 050 ha et est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie. Un petit plan d'eau est séparé du plan d'eau principal à l'extrémité est.
- La pêche à la mouche semble plus difficile à pratiquer qu'autrefois, sans doute du fait de la diminution de la faune invertébrée dans les cours d'eau. Par ailleurs les truites ne se reproduisant qu'en partie amont des rivières, celles présentes dans le plan d'eau ne disposent que très peu de zones de frayères. Les hébergeurs constatent que les pêcheurs de truites reviennent souvent « bredouilles ».
- La Fédération de la Pêche a le projet de demander un reclassement du grand plan d'eau en 2<sup>ème</sup> catégorie afin de pouvoir y mettre du sandre et du brochet, beaucoup de pêcheurs venant plutôt pour la pêche aux carnassiers. Le petit plan d'eau, séparé par une digue resterait lui en 1<sup>ère</sup> catégorie. Il n'est cependant pas évident que cela soit accepté du fait du risque de déversement de carnassiers dans l'Allier lors de lâchés d'eau.
- Le Haut Allier représente 70% du potentiel de reproduction du saumon atlantique et 7% de ces 70% sont localisés sur la rivière Chapeauroux.

## □ Contexte – historique

- Naussac 1 a été créé sur un affluent de l'Allier, et est complété par une prise sur le Chapeauroux dont le cours a été dérivé. Il a été mis en service en 1983.  
Naussac 2, mis en service début 1998, a été réalisé par l'EPL sur l'Allier (dérivation). Il intervient en complément de Naussac 1 en pompant l'eau de l'Allier en période de hautes eaux pour remplir le lac de Naussac.
- La création d'une retenue de plus de 1 000 ha a entraîné le développement des sports nautiques (base de voile, spot de planche à voile) et l'installation de nombreux prestataires privés.
- L'Établissement Public Loire est propriétaire du plan d'eau et des berges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ainsi que deux anciennes fermes
- La loi littoral et la loi montagne s'appliquent toutes deux aux rives du plan d'eau.
- Le projet de pôle d'excellence rurale a été monté en quelques mois par la Fédération départementale de pêche, à l'instigation du Préfet de la Lozère; il intègre également le plan d'eau de Villefort. Il est prévu une maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes de Langogne. Naussac est par ailleurs retenus depuis cette année au titre de la politique de pôles touristiques de la Région.
- La mise à 2 fois 2 voies de la RN 88 améliorera à moyen terme l'accès à Naussac

# Naussac - Langogne

## □ Atouts

- Très beau site (paysages)
- Plan d'eau de 1 000 ha, avec berges propriété de l'EPL et libre accès aux pêcheurs
- Très nombreux prestataires d'activités de loisirs et lieux de visite, sur le site et à proximité. Forte motivation des prestataires (*cf Diagnostic C. Le Flohic pour la Communauté de communes*)
- 2 bases nautiques, base VTT labellisée FFC et spot réputé en planche à voile
- Investissement ancien de la Fédération Départementale de Pêche et du CDT dans le tourisme pêche (Mise en réseau des prestataires, création d'un label Accueil pêche, promotion – commercialisation)
- Rivières en 1ère catégorie proches du plan d'eau, dont l'Allier
- Fédération de la plupart des prestataires
- Implication de tous les partenaires institutionnels dans le projet de Pôle d'excellence rurale
- Projets privés qui, s'ils aboutissent, viendront renforcer l'investissement public réalisé dans le cadre du PER
- Climat avec ensoleillement important et faible nombre de jours de pluie.

## □ Faiblesses / limites

- Projet venu d'en haut avec une implication limitée des partenaires locaux, en raison des délais très courts de montage du dossier
- Populations de truites limitées sur le plan d'eau au regard de sa superficie (1 000 ha) et impossibilité d'y développer les populations de carnassiers compte tenu du classement en 1<sup>ère</sup> catégorie
- Communauté de communes actuellement peu investie dans le développement touristique
- Office de Tourisme qui pourrait gagner en professionnalisme / multiplicité des supports de promotion
- Multiplicité des partenaires et pas de fonctionnement organisé en station
- Le principal hébergement (Terrasses du Lac: hôtel, camping, chalets) a quitté « Accueil pêche Lozère » et n'évoque pas la pêche parmi les différentes activités proposées
- Les principaux hébergements sont fermés au moment de l'ouverture de la pêche en mars, qui se fait plus tôt que dans le reste du département et qui attire beaucoup de monde.

# Communauté de communes Couze -Val d'Allier

## ☐ Situation et domaine de pêche

- Le territoire est situé au sud de Clermont – Ferrand, juste au nord d'Issoire. Il est très facilement accessible grâce à la présence d'un échangeur à Coudes, sur l'Autoroute A 75 Clermont-Ferrand – Montpellier qui traverse le territoire) – Le parcours accessible pour les personnes à mobilités réduites sera lui aussi très accessible s'il bénéficie d'une bonne signalisation directionnelle
- Les milieux offerts sont très variés entre la Couze et l'Allier, permettant différents types de pratiques (pêche à la mouche, pêche aux carnassiers...)
- La qualité halieutique de la Couze et de ses affluents est reconnue
- L'Allier est suffisamment large pour permettre la pêche et la pratique d'autres activités comme le canoë - kayak

## ☐ Contexte - historique

- Une politique en faveur de la filière tourisme pêche définissant les secteurs géographiques les plus adaptés a été intégrée au Schéma départemental de développement du tourisme du Puy de Dôme en 2002. Elle est basée sur le développement de partenariats avec les communautés de communes volontaires, dans le cadre d'un engagement financier sur 3 ans du Conseil Général. L'enjeu principal est l'amélioration de l'accessibilité.
- La Communauté de communes de Couze – Val d'Allier travaille en collaboration avec une communauté de communes voisine pour réaliser en commun un travail de recensement de parcours pêche potentiellement intéressants et réaliser une estimation du coût des aménagements à prévoir, site par site (terrassement, parkings, signalétique...). Le projet sur son territoire concerne la Couze, rivière à salmonidés et l'Allier, en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- La problématique de l'Allier est un peu particulière du fait des différentes catégories d'acteurs concernées:
  - Projet de voie verte le long de la rivière Allier
  - Pêche aux carnassiers toute l'année
  - Pêche aux salmonidés
  - Randonneurs
  - Pratique du canoë – kayak (base en aval de Parents, départs de Coudes)



# Communauté de communes Couze -Val d'Allier

## ☐ Atouts

- Milieux variés et très naturels sur la Couze et l'Allier, permettant différents types de pratiques (pêche à la mouche, pêche aux carnassiers...)
- Très bonne accessibilité (échangeur sur l'Autoroute entre Clermont-Ferrand et Issoire)
- Projet mené en concertation avec tous les acteurs concernés et en partenariat entre 2 communautés de communes
- Implication forte du Département (ADT Puy de Dôme) à la fois en assistance technique (Chargé de mission ADT) et financièrement
- Implication de la Fédération de pêche et des AAPPMA, ouvertes au tourisme pêche
- Démarche méthodologique rigoureuse pour la sélection des parcours et la définition des projets
- Accent mis sur l'accessibilité aux parcours (chemin d'accès, parking, signalétique...) et sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Effort de pédagogie dans la présentation des différents parcours sélectionnés et du projet global
- Les risques de conflits d'usage ont été pris en compte en amont
- Richesses du patrimoine bâti (villages de caractère))
- La promotion est prise en compte par l'ADT qui est en train de créer un site Internet dédié au tourisme pêche et au niveau intercommunal (projet de guide)

## ☐ Handicaps / faiblesses

- L'hébergement étant très concentré géographiquement sur la CC Couze – Val d'Allier, seules deux communes auront des retombées liées au projet; A priori pas de réflexion sur le développement de l'hébergement rural dans les petites communes, qui pourrait être mené en parallèle à la mise en œuvre du projet
- Les hébergements sont les seuls acteurs à n'avoir pas été associés dans le cadre de la concertation mise en œuvre
- Site de vallée encaissé et autres activités de loisirs actuellement peu développées en dehors du canoë-kayak, ce qui peut rebuter les accompagnants;

# Les 3 lacs

## ❑ Situation – Domaine de pêche

Situé au nord de Guéret, le Pays des 3 Lacs regroupe 5 communes au sein d'un Syndicat mixte. Il est traversé par la Grande Creuse, sur laquelle sont situés trois barrages hydroélectriques EDF qui forment 3 plans d'eau, en 2ème catégorie.

Ils ont été réalisés entre 1982 et 1986 et totalisent 126 ha et 25 000 mètres de rives dédiées à la pêche aux carnassiers : brochet, sandre, perche, carpe... Seuls le silure n'est pas présent dans les espèces de carnassiers.

### ▶ Lac de Champsanglard

55 hectares – 11 000 mètres de rives  
Espèces phares: brochet et carpe

### ▶ lac des Chezelles

23 hectares – 7 000 mètres de rives  
Espèce phare: sandre

### ▶ Le lac de l'Age

38 hectares – 7 000 mètres de rives  
Espèces phares: cyprinidés



## ❑ Contexte – historique

Avant la construction des barrages, la Grande Creuse était très réputée pour la pêche à la mouche. Les barrages ont créé des obstacles aux remontées et descentes des truites qui sont toujours présentes dans certaines rivières affluentes de la Grande Creuse, mais plus dans la rivière elle-même au niveau des 3 Lacs.

Ils ont par contre apporté une manne financière aux 5 communes concernées qui ont décidé, avec le soutien du Département, d'investir de manière coordonnée dans le tourisme afin de valoriser les plans d'eau. La pêche a été retenue comme thématique phare, après introduction de carnassiers. Le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion des Sites de la Vallée de la Creuse a été créé en novembre 1983. Le programme d'investissement engagé en 1984 a débuté par la constitution d'une réserve foncière de 34 hectares et s'est ensuite étalé sur 12 ans pour la réalisation.

Les type de pêche pratiqués sont la pêche au coup, à la tирette, à l'anglaise, au mort manié...

# Les 3 lacs

## □ Atouts

- **Le Département, membre du Syndicat Mixte participe au programme de développement**
- **Le développement du tourisme pêche a été conçu de manière globale et dans la durée, en intégrant à la fois:**
  - les investissements nécessaires au tourisme pêche (hébergement, pontons, cales de mise à l'eau, signalisation et signalétique, parc de barques...),
  - des équipements de loisirs (plages, base de canoë-kayak...)
  - la promotion et la commercialisation des hébergements par la création d'un Office de tourisme unique sur le territoire
  - les services nécessaires (documentation, location de matériel, initiation et d'accompagnement par un guide moniteur attaché à l'office de tourisme...)
  - la gestion de la population de carnassiers, par la Fédération de Pêche de la Creuse,
  - les AAPPMA locales, dont celle de Guéret, très favorables au tourisme pêche
- **Les résultats sont là puisque:**
  - le territoire dispose maintenant d'un parc d'hébergements important, qu'il maîtrise en partie et dont le remplissage est supérieur à la moyenne départementale des gîtes
  - les hébergements situés en bord de plans d'eau accueillent une clientèle de pêcheurs importante (2/3 des clients sur l'un d'entre eux) et ont le meilleur taux d'occupation

## □ Faiblesses / limites

- La construction des barrages a fait disparaître la population de truites qui faisait autrefois la réputation du secteur
- La gestion des niveaux d'eau des plans d'eau par EDF entraîne parfois des problèmes de mortalité importante de truites en aval en raison du refroidissement de l'eau suite aux lâchés
- Une partie importante des pêcheurs vient des départements limitrophes (Châteauroux notamment), à la journée et ne génère donc pas de retombées économiques
- La gamme d'hébergements proposée n'est pas assez étendue et attire donc majoritairement une clientèle à faibles revenus.
- Tous les hébergements ne sont pas en bord de plan d'eau et ceux qui en sont éloignés ont de moins bons taux d'occupation
- Le faible intérêt de la Fédération Départementale pour le tourisme pêche, est regretté par les AAPPMA du secteur
- Des problèmes avec certains agriculteurs entraînent la destruction de la ripisylve (arasement, rectification des cours d'eau sans autorisation...) dans le département
- La quantité de carnassiers présents dans les plans d'eau dépend des réempoissonnements et a donc un coût élevé, aucune action de réhabilitation de frayères naturelles n'ayant été menée pour l'instant

# AAPPMA Lancer Club

## ☐ Situation et domaine de pêche

- Le domaine géré par l'AAPPMA le Lancer Club s'étend sur une grande partie du département de l'Indre et Loire et comprend aussi bien des plans d'eau que des parcours en fleuve (5 km sur la Loire) et en rivières.
- Les parcours les plus susceptibles de faire l'objet d'un développement touristique sont les suivants:
  - *Cher* (Azay-le-Cher)

Le parcours, en domaine public, s'étend sur 4,5 km, sans interruption, sur les 2 rives du Cher, avec un chemin carrossable tout du long. Il comporte 2 mises à l'eau et est équipé de toilettes. C'est un parcours dédié plus particulièrement à la carpe (enduro de la carpe chaque année en juin, avec une trentaine d'équipes dont 80% originaires d'autres départements). Il a par ailleurs été sélectionné il y a 2 et 3 ans pour la finale des Championnats de France de pêche à la carpe.

- *Brenne* (Chançay, Reugny)

L'AAPPMA détient les baux de pêche sur l'ensemble de la rivière qui est en 1<sup>ère</sup> catégorie sur l'amont.

Plusieurs parcours sont aménagés dans les communes traversées et plus particulièrement sur Chançay (2<sup>ème</sup> catégorie), avec notamment des passerelles permettant de traverser, des aires de parkings et des panneaux d'information.

## ☐ Le contexte

- L'AAPPMA Le Lancer Club est issue d'une scission avec une autre association de Tours
- Ses effectifs ont fortement augmenté depuis une dizaine d'années et elle a récupéré des domaines de pêche autrefois gérés par l'autre association.
- Des animations ont autrefois été réalisées avec l'OT de Tours (n'a pas été renouvelé depuis le changement de direction).
- Elle cherche maintenant à développer des projets autour du tourisme pêche: maison de l'eau et de la pêche en bord de Cher sur l'un de ses parcours, création d'un parcours touristique payant sur la Brenne, partenariat avec une communauté de communes pour l'exploitation d'un plan d'eau, éventuellement avec l'implantation de chalets. Cependant ni la Fédération Départementale ni le CDT ne s'impliquent dans le tourisme pêche.

# AAPPMA Lancer Club

## ☐ Atouts / points forts

- Domaine de pêche très varié et comportant de très beaux parcours, avec des plans d'eau, des berges en bord de Loire et de Cher et sur la Brenne en 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> catégorie
- AAPPMA importante, forte de ses 5 000 adhérents, ouverte sur le tourisme pêche et ayant de nombreux projets dans ce domaine
- Parcours dans les bourgs aménagés et entretenus par les communes (plantations, passerelles...)
- 2 guides moniteurs pêche en activité sur le département

## ☐ Limites / points faibles

- Pas d'appui de collectivités territoriales autres que des communes pour l'instant
- L'AAPPMA n'a pas les moyens financiers pour promouvoir les parcours qu'elle gère au-delà de ses adhérents (pas de dépliant de promotion, pas de site Internet) ni pour réaliser seule ses projets
- La Fédération Départementale de la Pêche et le CDT sont peu intéressés par le tourisme pêche

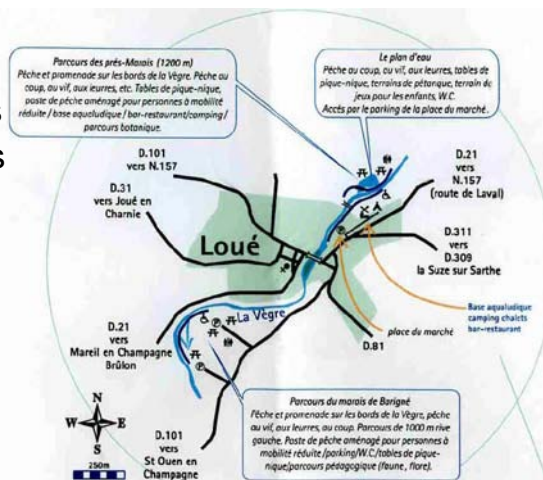
# Village pêche de Loué

## □ Situation, domaine de pêche

- Proche de l'autoroute A 81, Le Mans – Rennes, Loué est très facilement accessible.
- La Vègre est ici en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les 2 parcours réalisés, l'un dans le bourg et l'autre à 2 km, à la sortie de la commune représentent en tout 1600 m de rives.
- Nombreux herbiers (nénuphars, myriophylle, sagittaires) qui jalonnent les deux parcours et abritent des brochets et perches ainsi que ablettes, vandoises, gardons, ... La Vègre est très riche en diatomées (plancton végétal) et est donc poissonneuse; l'anguille revient même depuis 3 ou 4 ans.

Un plan d'eau situé en bordure et communiquant avec le parcours des Prés Marais regroupe l'ensemble de ces espèces qui viennent y chercher le calme en période de hautes eaux notamment. Ce plan d'eau fait par

ailleurs ponctuellement l'objet de déversements surdensitaires en truites arc en ciel au cours de la saison estivale;



## □ Contexte, historique

- En 1991, la commune et la Fédération de la pêche de la Sarthe acquièrent les 4 ha des marais de Barigné qui sont à vendre à proximité du bourg. Des bénévoles de l'AAPPMA locale (présente sur 3 communes) les défrichent, réalisent des travaux de terrassement pour aménager des frayères dans une partie marécageuse.
- Un parcours pédagogique est ensuite réalisé en 1996, à l'initiative du Président de l'AAPPMA
- Puis une signalétique est réalisée, ainsi qu'un ponton pour handicapés. En 1997 / 1998, un abri et des toilettes sont réalisés sur le site ainsi que sur un parcours aménagé dans le bourg lui-même (Prés Marais). Le parcours reçoit le label « Pêche en Sarthe » en 1999.
- Le village de loisirs réalisé à l'initiative de la commune est labellisé « accueil pêche », ainsi que l'hôtel 3\* Ricordeau et c'est l'ensemble du village qui est labellisé « village pêche » en 2000.
- Obtention de la 2<sup>ème</sup> place nationale au trophée halieutique UNPF – CSP – Lyonnaise des Eaux en 2002 pour ces réalisations
- Un parcours à truites fario a été réhabilité plus récemment sur 450 mètres sur la commune voisine de Chassigné, au niveau d'un bief correspondant à l'alimentation d'un ancien moulin.



## Village pêche de Loué

### ☐ Atouts / Points forts

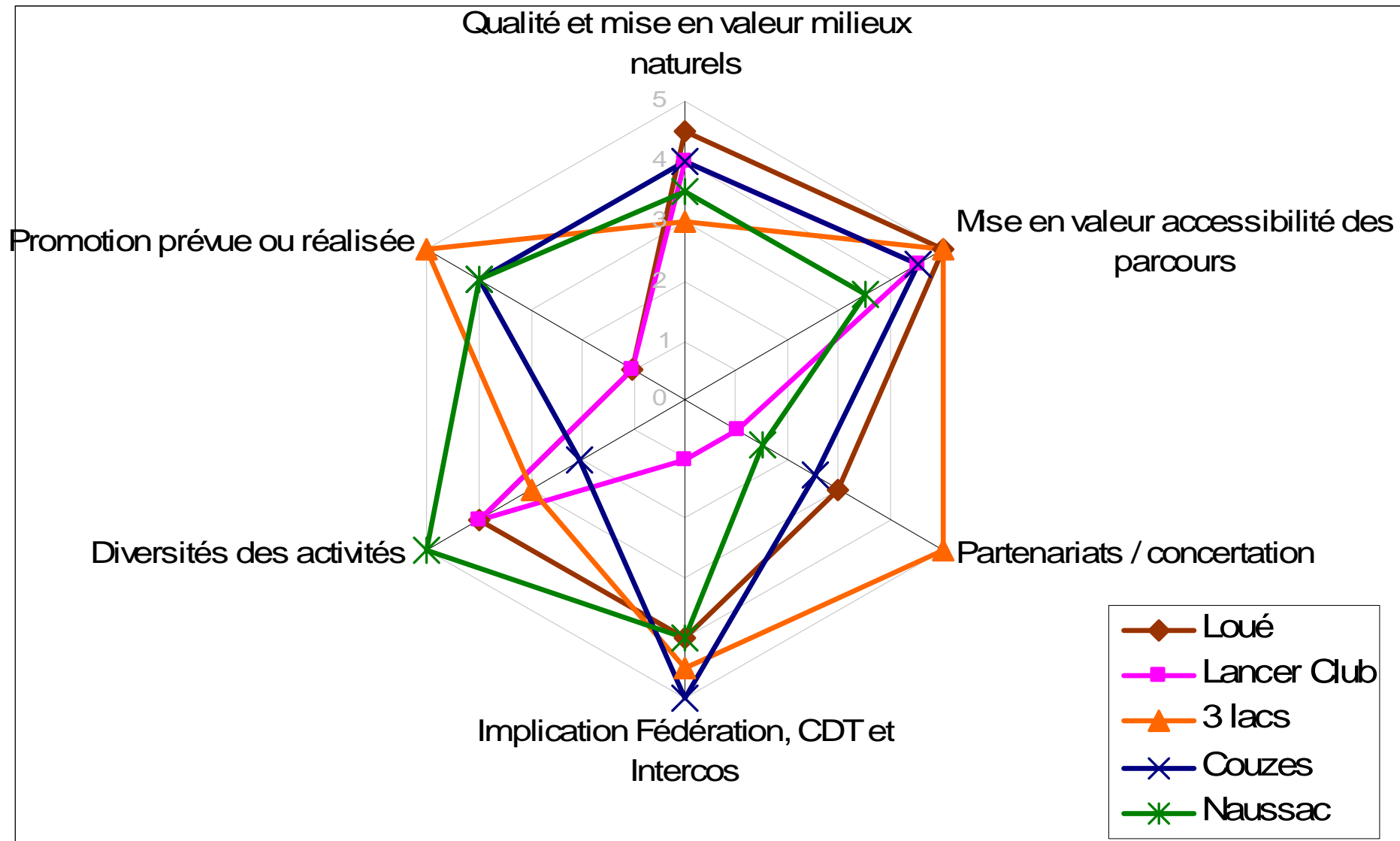
- Rivière poissonneuse (Vègre)
- Diversité des 2 parcours proposés: 1 parcours en ville, correspondant à un espace public entretenu par la commune le long de la Vègre, avec un étang creusé à côté, et un autre en marais, beaucoup plus nature
- Accent mis sur la pédagogie, avec 2 parcours, l'un botanique et l'autre sur la faune et flore locale, et sur un environnement restauré
- Bonne accessibilité: en ville et en bord de route, grands parkings, nombreux panneaux informatifs
- Réfection de frayères à brochets à côté du parcours en marais
- Implication de la commune pour l'entretien du parcours dans le bourg et de la Fédération de pêche pour celui situé en dehors de la commune.
- Création par la commune d'un village de chalets sur un ancien camping (quelques emplacements conservés), à côté du parcours principal
- Création par la communauté de communes d'une piscine ludique sur le même site
- Hébergements labellisés « pêche » à proximité
- L'ensemble des équipements a été pensé pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite

### ☐ Limites / Points faibles

- Pas d'office de tourisme
- Actions de promotion locales très limitées (pas de dépliant présentant les parcours et les hébergements associés)
- Le village de chalets a connu plusieurs changements de gestionnaires et le propriétaire actuel n'est pas très sensibilisé à cette activité
- Pas de connaissance des retombées touristiques des investissements réalisés; la fréquentation semble globalement assez locale

# Profil des 5 sites analysés

Les profils présentés ci-dessous ont été élaborés à partir de notes, entre 1 et 5, données aux différents territoires pour 15 critères. Puis des agrégations ont été réalisées entre différentes composantes pour arriver à 6 thèmes





## **II- Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche**

# Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche

## 1. Objectifs

**Définir une politique partenariale de développement du tourisme pêche sur le bassin de la Loire et ses affluents, afin :**

- ▶ de contribuer à la restauration des milieux naturels aquatiques
- ▶ d'améliorer, compléter et adapter l'offre de tourisme pêche
- ▶ d'améliorer la concertation et l'organisation des acteurs
- ▶ d'affirmer l'image de destination de tourisme pêche du bassin de la Loire
- ▶ de mieux répondre à la demande des clientèles du tourisme pêche,
- ▶ d'anticiper sur les évolutions prévisibles, en terme de prestations / produits

## 2. Principaux enjeux

- ▶ Porter une attention soutenue aux milieux aquatiques en terme de qualité d'eau, d'habitats et de zones de reproduction; restaurer les milieux dégradés, reconquérir les secteurs fortement altérés
- ▶ Mieux valoriser le potentiel halieutique encore sous exploité du bassin de la Loire et de ses affluents, trop souvent laissé aux seules initiatives des associations locales de pêche
- ▶ Contribuer à la structuration de cette filière et à sa professionnalisation, notamment en favorisant la concertation et en incitant les différents acteurs à travailler en réseau à l'échelle de « sous bassins »
- ▶ Affirmer l'image « tourisme pêche » des destinations les plus propices au développement du tourisme pêche et sensibiliser les acteurs institutionnels afin qu'ils la prennent mieux en compte dans leurs politiques de développement et de promotion
- ▶ Mettre en œuvre une promotion grand public de cette filière (à l'échelle des régions?)

# Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche

## 3. Les conditions de développement du tourisme pêche

- ▶ **Nécessité d'une meilleure connaissance des retombées du tourisme pêche à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents**
  - Il est nécessaire de mieux connaître les flux liés au tourisme pêche afin de cerner les retombées économiques du tourisme pêche et convaincre ainsi les décideurs (Départements, Pays...) de son intérêt. C'est à priori à partir des hébergements que l'on peut le mieux cerner cette clientèle.
- ▶ **Travail de sélection des parcours les plus porteurs (potentiel piscicole, paysages) et de mise en valeur de ce potentiel à mener**
  - Soutien déterminé à apporter au travail sur la qualité de l'eau, la qualité de l'habitat et les zones de fraysère réalisé par les Fédérations départementales et les AAPPMA.
  - Vérifier l'incidence négative des lâchés d'eau sur le potentiel piscicole et si cela est confirmé, prendre les mesures palliatives nécessaires
  - Concertation à mener avec les Fédérations de pêche et les AAPPMA pour le choix de parcours sur la base de critères préalablement définis, comme l'ont fait certains départements (*CF Puy De Dôme*).
- ▶ **Travail de mise en réseau et de concertation à entreprendre**
  - Des expériences exemplaires sont menées par certains départements, ou à l'échelon infra départemental, qui pourraient être reprises à une échelle plus large.
  - Une harmonisation des actions menées par les différents départements, à l'échelle des Régions, ou de bassins versants, apporterait plus de clarté.
  - Les différents partenaires concernés sont trop isolés, sauf dans les départements où une mise en réseau des acteurs du tourisme pêche a été entreprise (Lozère, Creuse, Haute-Vienne,...)
  - Information et concertation à réaliser en amont de tout projet, qui pour être pérenne doit s'assurer du soutien des acteurs institutionnels (CDT, Fédération de Pêche, Pays / Communauté de Communes) afin de bénéficier d'un soutien technique et financier et de s'intégrer dans un réseau promotionnel.
  - Les compétences des guides moniteurs pêche devraient être mieux valorisées et utilisées.

# Enjeux et conditions de développement du tourisme pêche

- ▶ **Travail sur l'accessibilité des parcours et l'information**
  - Facilité de payer le droit de pêche et meilleure information (partenariat avec les OT à mettre en œuvre comme en Bourgogne, ainsi qu'avec les Pays et PNR)
  - Accès aux parcours à mieux indiquer (dépliant précisant l'accès, signalétique sur place ; délimitation des parcours)
  - Aménagement et entretien des parcours (pontons, location de barques, dispositifs de mise à l'eau, postes accessibles aux handicapés sur les plans d'eau...)
  - Prêt / location de matériel à organiser pour les touristes pêcheurs (rôle des offices de tourisme et des hébergements)
  
- ▶ **Meilleure prise en compte de la pêche spécialisée**
  - Spécialisation des parcours (pêche à la mouche, carpes, ...)
  - Augmentation de la taille minimum des poissons sur les secteurs dévolus au tourisme pêche
  - Encouragement au relâchement des prises (développement des parcours no kill)
  - Nécessité d'une garderie efficace. et d'un entretien régulier.
  
- ▶ **Travail sur l'hébergement touristique proche des parcours sélectionnés**
  - Sélection et promotion d'hébergements proches, adaptés au comportement des pêcheurs et sensibilisation / formation de leurs gestionnaires (Exemple des pêcheurs à la mouche : pratique au lever du soleil et 2 heures avant le coucher = nécessité d'adapter les horaires des restaurants, local pour le séchage des vêtements (cf charte Logis pêche) ...)
  - Étude à mener sur le potentiel de développement de parcs locatifs de chalets de loisirs thématiques « pêche »
  
- ▶ **Promotion / commercialisation**
  - Ce travail peut être mené en parallèle au travail de structuration de l'offre
  - Il est indispensable de prévoir l'outil (Office de Tourisme professionnel) et les moyens pour promouvoir les équipements / produits réalisés, en partenariat avec Pays (le cas échéant) / CDT / CRT (présence sur salons, insertions dans la presse spécialisée...).

**III- Proposition de Stratégie de  
développement du tourisme pêche  
à l'échelle du bassin de la Loire  
et de ses affluents**

# Stratégie de développement du tourisme pêche à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents

## 1. Développer une meilleure connaissance des retombées du tourisme pêche

### 1.1 Jouer le rôle de « Centre de ressources » en matière de tourisme pêche pour les différents acteurs du Bassin

- ▶ Veille sur les diagnostics, réflexions et actions menées en matière de tourisme pêche sur le Bassin

### 1.2 Mener des réflexions / études spécifiques sur le tourisme pêche

- ▶ Étude sur les retombées économiques du tourisme pêche à partir d'une approche par les hébergements
- ▶ Réflexion ou étude sur l'opportunité de développer des « stations pêche » et sur les conditions de développement de l'hébergement touristique thématique pêche et notamment de villages de chalets / HLL

## 2. Jouer un rôle de sensibilisation des acteurs institutionnels et de coordination des politiques sur le Bassin

### 2.1 Diffuser l'information

- ▶ Mise en ligne régulière d'une synthèse des informations collectées, dans une rubrique spécifique « tourisme pêche », sur le site de l'EPL ou sur le « plateau collectif d'échanges », site prévu dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature 2007 - 2013
- ▶ Édition d'une lettre d'information trimestrielle ou semestrielle dédiée au tourisme pêche, à l'intention des différents acteurs identifiés dans l'étude, présentant des initiatives exemplaires, des points de réglementation... et dans laquelle ces acteurs pourraient également s'exprimer.

### 2.2 Favoriser les échanges d'expérience

- ▶ Proposer aux Départements / CDT à la pointe l'organisation d'Assises du Tourisme pêche, basées sur la présentation d'expériences exemplaires
- ▶ Réalisation d'un Guide pratique du développement du tourisme pêche, basé sur les expériences exemplaires identifiées, en partenariat avec ODIT.

# Stratégie de développement du tourisme pêche à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents

## 2.3 Sensibiliser les acteurs institutionnels à la nécessaire poursuite de l'amélioration des milieux aquatiques (berges / ripisylve, frayères...)

- ▶ Avec l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne et les différents acteurs concernés et dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature

## 2.4 Agir auprès des acteurs concernés (Régions, Département, EDF, Agences de l'Eau, Syndicats de bassin versant...) pour la reconquête de la pêche au Saumon

- ▶ Sensibilisation des acteurs à la nécessaire poursuite des actions entreprises (*cf Programme Life Saumon*) et étude des contraintes qui bloquent la remontée

## 2.5 Tendre vers une harmonisation des labels « Accueil pêche » existants sur le Bassin

- ▶ Rapprocher les différents labels actuels, sur la base d'un référentiel commun.
- ▶ Définir si la réflexion préalable est positive, à l'échelle du Bassin, un label « Station pêche », ou « village pêche », éventuellement en partenariat avec la Fédération Nationale des Stations Vertes de Vacances, la FNCDT, la FNOTSI et ODIT

## 3. Jouer le rôle de force de proposition en faveur du développement de projets liés au tourisme pêche

### Faire remonter les projets, en relation avec le Plan Loire Grandeur Nature –volet Patrimoine

- ▶ Définir avec le coordinateur du volet patrimoine les critères de sélection des projets susceptibles d'être retenus (qualité des milieux et richesse piscicole, amélioration de l'accessibilité de parcours sélectionnés, création d'hébergements thématiques pêche, mise en place de formations / actions, prise en compte de la promotion en amont des projets ...)

# Stratégie de développement du tourisme pêche à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents

- ▶ Lancer un appel à projet auprès des Régions, Départements / CDT, Fédérations de la pêche, et éventuellement Pays, sur la base des critères préalablement définis

## 4. Promouvoir et commercialiser le tourisme pêche sur le bassin de la Loire

### 4.1. Sensibiliser les régions et CRT à l'intérêt qu'il y aurait à créer des sites Internet portail du tourisme pêche par régions en relation avec les grands acteurs publics et privés

- ▶ Recenser les différents sites présentant le tourisme pêche, à différents échelons
- ▶ Créer quelques pages de présentation sur le tourisme pêche, inspirées du document promotionnel et renvoyant, avec moteur de recherche intégré, sur les différents sites recensés, par rubriques (la réglementation, les différents parcours (mouche, carpe, carnassiers...); les hébergements labellisés, les parcs résidentiels et villages de gîtes, les moniteurs guides en activité par bassins, les séjours tout compris) et par secteurs géographiques

### 4.2. Création d'un club « Tourisme pêche » des CDT et CRT du bassin

- ▶ Réflexion commune sur les actions de promotion possibles sur les marchés français et étrangers et retour d'expériences
- ▶ Montage d'une gamme de produits tourisme pêche « Loire et affluents », éventuellement en partenariat avec un partenaire privé, retenu à partir d'une consultation
- ▶ Partage de fichiers et actions de marketing direct communes
- ▶ Organisation d'éducteurs de journalistes autour de la gamme de produits proposée